

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018**  
**TABLES DES MATIÈRES**

1.	OUVERTURE.....	1887
2.	ORDRE DU JOUR .....	1887
	2018 09 189 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018 .....	1887
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.....	1888
	2018 09 190 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018.....	1888
4.	QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018....	1888
5.	PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS .....	1889
6.	RAPPORTS .....	1889
	6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	1889
	6.3 RAPPORT DU D.G.....	1889
7.	ADMINISTRATION .....	1889
	2018 09 191 7.1. AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE PIQM – 1.5, DOSSIER 525541.....	1889
	2018 09 192 7.2. GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DU CSSS.....	1889
	2018 09 193 7.3. OFFRES DES SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC. POUR L'ANNÉE 2019 .....	1889
	2018 09 194 7.4. POLITIQUE DE DROGUE ET ALCOOL SUR LES LIEUX DE TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON.....	1890
	2018 09 195 7.5. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 351-2018 ABROGE LE RÈGLEMENT 351-16 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.....	1890
8.	URBANISME.....	1890
	2018 09 196 8.1. ACQUISITION D'UNE VIRÉE ET D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN DE MONSIEUR DOMINIC SCALABRINI.....	1890
	2018 09 197 8.2. ACQUISITION D'UNE VIRÉE ET D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN DE MONSIEUR ANDRÉ DESROSINIERS.....	1890
	2018 09 198 8.3. DEMANDE D'UTILISATION NON AGRICOLE À LA CPTAQ DOSSIER DE MONSIEUR ANDRÉ DESROSINIERS ET DE MONSIEUR DOMINIC RAYMOND.....	1891
	2018 09 199 8.4. MANDAT À UN NOTAIRE POUR PRÉPARER UN CONTRAT AVEC MONSIEUR DOMINIC SCALABRINI ET MONSIEUR ANDRÉ DESROSINIERS .....	1891
9.	VOIRIE.....	1891
10.	HYGIÈNE DU MILIEU.....	1892
	2018 09 200 10.1 FIN DU PROJET DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE DU CHEMIN FAVREAU.....	1892
	2018 09 201 10.2. FINANCEMENT TEMPORAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 319.2-2018.....	1892
	2018 09 202 10.3. CONVERSION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE 150 000 \$, POUR LES OPÉRATIONS COURANTES DE LA MUNICIPALITÉ.....	1892
	2018 09 203 10.4. DEMANDE DE RACCORDER LES SERVICES MUNICIPAUX PAR LES SERVICES DU GARAGE DE MONSIEUR DÉSORCY.....	1893
11.	SÉCURITÉ .....	1893
12.	LOISIRS ET CULTURE .....	1893
	2018 09 204 12.1. SEMAINE DE RELÂCHE (CAMP 2019).....	1893
	2018 09 205 12.2. AUTORISATION DE PAYER 16 HEURES SUPPLÉMENTAIRES À MADAME KRISTÈLE BOILARD.....	1893
	2018 09 206 12.3. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK ENVELOPPE DE 15 032 \$.....	1894
	2018 09 207 12.4. RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ.....	1894
	12.5. DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DISC GOLF.....	1894
13.	CORRESPONDANCE.....	1894
	2018 09 208 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	1894
14.	TRÉSORERIE .....	1895
	2018 09 210 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2018.....	1895
	2018 09 211 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 SEPTEMBRE 2018.....	1895
	14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 AOÛT 2018. [ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL].....	1895
	2018 09 212 14.4. VIREMENT DE CRÉDITS.....	1896
	14.5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET ET LES PRÉVISIONS DE LA FIN D'ANNÉE 2018.....	1896

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	1896
2018 09 213 15.1. RESSOURCES HUMAINES : SYSTÈME D'APPRÉCIATION ANNUEL.....	1896
15.2. VIDANGES DES CITOYENS DU CHEMIN TREMBLAY.....	1897
2018 09 214 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.....	1897

## PROVINCE DE QUÉBEC

### Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 septembre 2018, à 19 h, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Émilie Groleau  
Monsieur Jacques Ménard  
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers (absent)  
Madame Line Gendron (arrivé à 20 h 25)  
Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Monsieur Réjean Fautoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

#### 1. Ouverture

#### 2. Ordre du jour

### 2018 09 189 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

#### 1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

#### 2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 septembre 2018

#### 3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018,

#### 4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

#### 5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

#### 6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport du D. G.

#### 7. Administration

- 7.1. Autorisation de signer le protocole d'entente PIQM – 1.5
- 7.2. Golf au profit de la Fondation du CSSS
- 7.3. Offres de services professionnelles de Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc, pour l'année 2019
- 7.4. Politique de drogue et alcool sur les lieux de travail de la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton
- 7.5. Avis de motion concernant le règlement 351-2018 modifiant le règlement 351-16 du Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux

#### 8. Urbanisme

- 8.1. Acquisition d'une virée et d'une lisière de terrain de monsieur Dominic Scalabrini — Demande d'autorisation pour une virée et lisière de terrain
- 8.2. Acquisition d'une virée et d'une lisière de terrain de monsieur André Desrosiers

- 8.3. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour une virée et lisière de terrain
- 8.4. Mandat à un notaire pour préparer un contrat avec monsieur Dominic Scalabrini et monsieur André Desrosiers

**9. Voirie**

Rien à signaler

**10. Hygiène du milieu**

- 10.1. Fin du projet du prolongement du réseau sanitaire du chemin Favreau
- 10.2. Financement temporaire concernant le règlement d'emprunt 319.2-2018
- 10.3. Conversion de la marge de crédit de 150 000 \$, pour les opérations courantes de la municipalité
- 10.4. Demande de raccorder les services municipaux par les services du garage de monsieur Roger Désorcy

**11. Sécurité**

Rien à signaler

**12. Loisirs et Culture**

- 12.1. Semaine de relâche (camp 2019)
- 12.2. Autorisation de payer 16 h supplémentaire à madame Krystèle Boislard
- 12.3. Fonds de développement de la MRC de Coaticook enveloppe de 15 032 \$
- 12.4. Renouvellement de la politique familiale et des aînés de la Municipalité
- 12.5. Demande de financement de l'école de Sainte-Edwidge pour la réalisation d'un projet de Disc Golf

**13. Correspondance**

- 13.1 Adoption de la correspondance

**14. Trésorerie**

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois d'août 2018
- 14.2 Adoption des comptes à payer au 4 septembre 2018
- 14.3 Rapport de fonctionnement, investissement et l'état de fonctionnement, au 31 août 2018. (Article 176.4 du Code municipal)
- 14.4 Virement de crédits
- 14.5 Dépôt du rapport financier au 31 juillet et les prévisions de la fin d'année 2018

**15. Varia et période de questions**

- 15.1. Ressources humaines
- 15.2. Vidanges chemin Tremblay

**16. Levée de l'assemblée ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 4 septembre soit adopté tel que lu en ajoutant l'item 15.1 et 15.2 à l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**3. Adoption du procès-verbal**

2018 09 190

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2018 soit adopté tel que rédigé

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**4. Questions et suivi, s'il y a lieu relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 6 août 2018**

Le directeur général dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session ordinaire.

#### **5. Présences et période de questions**

Personne n'est présent

#### **6. Rapports**

##### **6.1 RAPPORT DU MAIRE**

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 10 rencontres et/ou réunions à la MRC et à la municipalité.

Monsieur le conseiller Jacques Ménard a participé à 5 rencontres et/ou réunions

Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 1 rencontre et/ou réunion

Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 1 rencontre et/ou réunion

##### **6.3 RAPPORT DU D.G.**

Le rapport et suivi du directeur général est déposé.

#### **7. Administration**

##### **2018 09 191 7.1. AUTORISATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE PIQM – 1.5, DOSSIER 525541**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que :

D'autoriser monsieur le maire Bernard Marion, à signer le protocole d'entente entre la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire relatif à l'octroi d'une aide financière de 249 000 \$ dans le cadre du sous-volet 1.5 du programme d'infrastructure Québec – Municipalité dossier 525541.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

##### **2018 09 192 7.2. GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION DU CSSS**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que plutôt que de participer au tournoi de golf annuel de la Fondation du Centre de Santé et de services sociaux de la MRC de Coaticook, organisé en collaboration avec la Chambre de commerce et d'Industrie de la Région de Coaticook, de faire un don de 100 \$.

D'autoriser le directeur général à faire le paiement à la Fondation du CSSS de la MRC de Coaticook.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

##### **2018 09 193 7.3. OFFRE DES SERVICES PROFESSIONNELS DE MONTY SYLVESTRE, CONSEILLERS JURIDIQUES INC. POUR L'ANNÉE 2019**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'autoriser monsieur le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services de base (mandat général) du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 selon les termes de l'offre du 21 août 2018.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 09 194 7.4. POLITIQUE DE DROGUE ET ALCOOL SUR LES LIEUX DE TRAVAIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter la politique de drogue et alcool sur les lieux de travail de la municipalité du canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 09 195 7.5. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 351-2018 ABROGE LE RÈGLEMENT 351-16 DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame la conseillère Lyssa Paquette, que le règlement numéro 351-2018 abroge et modifie le règlement 351-16 Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil.

Le Code municipal prévoit à l'article 445 que tout règlement doit être précédé de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil.

Tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

Une copie du présent règlement a été présentée à chacun des membres du conseil à séance tenante et par conséquent une dispense de lecture est accordée lors de l'adoption.

**8. Urbanisme**

**2018 09 196 8.1. ACQUISITION D'UNE VIRÉE ET D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN DE MONSIEUR DOMINIC SCALABRINI**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton acquière une partie de terrain pour une virée ayant les dimensions minimales indiquées à la figure 6.2.5 du règlement de lotissement 356-14, d'une lisière de terrain d'une longueur de +/- 296.71 mètres de monsieur Dominic Scalabrini le lot 5 486 748 du cadastre du Québec ayant une superficie de 1257.9 m<sup>2</sup>, pour la somme de 1 \$ ;

**QU'il** est convenu que les frais des présentes, honoraires, copies, publications, frais d'arpentage et les frais relatifs aux mains levées nécessaires seront à la charge de la municipalité ;

**QUE** monsieur Bernard Marion, maire, et le directeur général, soient autorisés à signer les documents devant donner effet à la présente.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 09 197 8.2. ACQUISITION D'UNE VIRÉE ET D'UNE LISIÈRE DE TERRAIN DE MONSIEUR ANDRÉ DESROSIERS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton acquière une lisière de terrain pour le chemin Scalabrini d'une longueur de +/- 1183 mètres de monsieur André Desrosiers le lot 5 901 632, 5 901 633, du cadastre du Québec ayant une superficie de 7950.3 m<sup>2</sup>, pour la somme de 1 \$ ;

**QU'**il est convenu que les frais des présentes, honoraires, copies, publications, frais d'arpentage et les frais relatifs aux mains levées nécessaires seront à la charge de la municipalité ;

**QUE** monsieur Bernard Marion, maire, et le directeur général, soient autorisés à signer les documents devant donner effet à la présente.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 09 198

**8.3. DEMANDE D'UTILISATION NON AGRICOLE À LA CPTAQ DOSSIER DE MONSIEUR ANDRÉ DESROSIERS ET DE MONSIEUR DOMINIC RAYMOND**

**CONSIDÉRANT** que la présente demande d'acquisition d'une lisière de terrain de monsieur André Desrosiers et de monsieur Dominic Scalabrini ne contrevient à aucun règlement municipal ;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation de la demande ne portera aucun préjudice aux activités agricoles avoisinantes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**Le** préambule fait partie de la présente résolution ;

**D'**autoriser de faire une demande d'une utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) afin de rendre conforme le chemin Scalabrini et d'aménager une virée à l'extrémité du chemin Scalabrini et permettre l'accès aux services municipaux, d'entretien et d'urgence;

**D'**autoriser, monsieur, le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents reliés à la présente demande.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 09 199

**8.4. Mandat à un notaire pour préparer un contrat avec Monsieur Dominic Scalabrini et Monsieur André Desrosiers**

**CONSIDÉRANT** que nous devons recourir au service professionnel dans l'élaboration d'une nouvelle servitude pour donner suite aux travaux exécutés par l'arpenteur-géomètre du chemin Scalabrini

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**De** retenir les services de Me Luc Custeau, Groupe Cain Lamarre avocats et notaires;

**D'**affecter et d'engager le crédit net au montant de 2 734.57 \$ avant taxes dans la catégorie urbanisme au compte 02 61000 413 ;

**D'**autoriser monsieur Bernard Marion, maire et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents nécessaires dans le présent dossier.

**9. Voirie**

Rien à signaler

## 10. Hygiène du milieu

### 2018 09 200 10.1 FIN DU PROJET DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE DU CHEMIN FAVREAU

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**De** mettre fin aux procédures du prolongement du réseau sanitaire du chemin Favreau et du règlement d'emprunt 319-2018, considérant les coûts de construction trop élevés pour les 11 propriétaires ;

**D'affecter** et **d'engager** le crédit net au montant de +/- 25 000 \$ provenant du surplus (compte 59 11000 000) au fonds des activités de fonctionnement, de payer les honoraires de l'ingénieure résolution 2017 09 162, conditionnel au paiement par le fonds des activités de fonctionnement ou à des fins d'investissements ;

**D'informer** madame Brodeur et les entrepreneurs dans le dossier.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 2018 09 201 10.2. FINANCEMENT TEMPORAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 319.2-2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande un financement temporaire à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie d'une somme de 777 448 \$ ;

**Que** cette demande sera émise sous forme de contrat de prêt portant intérêt au taux préférentiel en date du 16 août 2018 de 3.70 % plus un écart de .50 % et un frais d'ouverture du dossier de 250 \$ ;

**Que** le montant demandé est pour exécuter des travaux de reconstruction d'une partie du chemin Tremblay ;

**Que** monsieur le maire Bernard Marion et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

### 2018 09 202 10.3. CONVERSION DE LA MARGE DE CRÉDIT DE 150 000 \$, POUR LES OPÉRATIONS COURANTES DE LA MUNICIPALITÉ

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a une marge de crédit de 150 000 \$ correspondant au prêt 1, demandé à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie Desjardins lors des travaux au Centre communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que ce prêt se doit d'être converti en une marge de crédit pour opérations courantes de la municipalité ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton demande une marge de crédit pour opérations courantes à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie d'une somme de 150 000 \$ ;

**QUE** cette marge de crédit sera émise au taux préférentiel plus un écart de .50 % et un frais d'ouverture du dossier de 250 \$ ;

**QUE** monsieur le maire Bernard Marion et monsieur Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cette demande.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 09 203

**10.4. DEMANDE DE RACCORDER LES SERVICES MUNICIPAUX PAR LES SERVICES DU GARAGE DE MONSIEUR DÉSORCY**

**ATTENDU** qu'une demande avait été faite par monsieur Dominic Raymond et Sarah Pariseau en date du 19 juin 2018, afin de raccorder les services d'aqueduc et des services sanitaires de la future résidence aux conduites existantes du garage de Désorcy & Fils inc. ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'autorise pas le raccordement aux services municipaux sur le lot 6 114 720 tel que mentionné à l'article 3.1.4 du règlement 264-1993 ;

**QUE** le conseil autorise la direction générale à faire parvenir la présente par téléphone et par résolution à monsieur Dominic Raymond et Sarah Pariseau.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**11. Sécurité**

Rien à signaler

**12. Loisirs et Culture**

2018 09 204

**12.1. SEMAINE DE RELÂCHE (CAMP 2019)**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Martinville a signifié à la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton son intérêt de participer au camp de la semaine de relâche scolaire 2019

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** nommer madame la conseillère Line Gendron sur le comité du camp de jour de la semaine de relâche, afin d'élaborer le projet du camp, budget, coordonnatrice, etc.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2018 09 205

**12.2. AUTORISATION DE PAYER 16 HEURES SUPPLÉMENTAIRES À MADAME KRYSÈLE BOILARD**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** payer 16 heures de travail supplémentaires pour le Service d'Animation Estivale (rangement du matériel)

D'autoriser le paiement dans la catégorie loisir au poste 02 70150 141 le montant de 244 \$ dans l'exercice en cours ;

D'autoriser la direction générale à faire le paiement à Madame Krystèle Boilard

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 09 206 12.3. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE COATICOOK ENVELOPPE DE 15 032 \$**

**ATTENDU** que la municipalité a obtenu un financement de 13 844 \$ du Fonds de développement de la MRC de Coaticook par le biais de l'enveloppe qui lui est réservée pour son projet de patinoire multifonctionnelle ;

**ATTENDU** que les coûts du projet de patinoire multifonctionnelle s'avèrent plus élevés que prévu ;

**ATTENDU** qu'il reste 15 032 \$ de disponible dans l'enveloppe du Fonds de développement de la MRC de Coaticook qui est réservée à la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**DE** signifier à la MRC de Coaticook que la Municipalité souhaite que les 15 032 \$ restant dans son enveloppe locale soit attribué au projet de patinoire multifonctionnelle déjà approuvé pour du financement.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**2018 09 207 12.4. RENOUELEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité s'est dotée d'une Politique familiale et des aînés et que celle-ci vient à échéance;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de la Famille offre un Programme de soutien aux politiques familiales municipales auprès duquel il est possible d'obtenir du financement pour réaliser la démarche de renouvellement des politiques familiales et des aînés;

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible pour ce projet que la MRC de Coaticook dépose une demande de financement conjointement avec les municipalités participantes de son territoire;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer la MRC de Coaticook de la volonté de la Municipalité de réaliser une démarche de renouvellement de la politique familiale et des aînés;

- De demander à la MRC de déposer une demande de financement conjointe avec toutes les municipalités participantes;
- De confirmer que madame la conseillère Line Gendron est le Responsable des questions famille et aînés (RQFA) de la Municipalité (référence au numéro de résolution d'adoption si désiré) qui sera responsable de la démarche;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

**12.5. DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE DE SAINTE-EDWIDGE-DE-CLIFTON POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DE DISC GOLF**

Ce point est reporté à la séance du mois de novembre 2018

**13. Correspondance**

**2018 09 208 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la liste de la correspondance à ce jour est déposée en regard du conseil et suivi de cette dernière étant versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 14. Trésorerie

##### 2018 09 210 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2018.

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des salaires, le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 août 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose le rapport de la trésorerie, incluant la conciliation bancaire, les chèques payés après réunion, les prélèvements payés après réunion et les dépôts directs payés après la réunion du 6 août 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

**DE** ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois mars du chèque/dépôt 501 0582 au 501 110 pour un montant de 10 891.88 \$ ;

**DE** ratifier le paiement des comptes payés après le 6 août 2018 au montant de 1 131,14 \$ :

- Payé par chèques, aucun ;
- Payé par prélèvement numéro 13941 à 13 947 au montant de 2 540.77 \$ ;
- Payé par dépôt direct, aucun ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

##### 2018 09 211 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 SEPTEMBRE 2018

**CONSIDÉRANT** que le directeur général dépose la liste des comptes à payer au 4 septembre 2018 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

**D'**approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 189 366.65 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 4512 au 4534 pour un montant de 136 419.63 \$
- comptes à payer par prélèvement 13948 au 13949 pour un montant de 6 285.02 \$
- comptes à payer par dépôt direct 440 à 451 pour un montant de 46 662.00 \$

Je, Réjean Fauteux, directeur général et secrétaire-trésorier certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés au montant de 189 366.65 \$ au 4 septembre 2018.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

##### 14.3. RAPPORT DE FONCTIONNEMENT, INVESTISSEMENT ET L'ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, AU 31 AOÛT 2018. [ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL]

Le rapport est déposé

2018 09 212

**14.4. VIREMENT DE CRÉDITS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le virement des crédits suivants au virement dans l'exercice en cours :

De requérir de la trésorerie le virement au poste budgétaire 59 11300 000 ;

Virement à 02 22000 521	5 000 \$	
Virement de 59 11300 000, surplus incendie		5 000 \$

D'autoriser le virement des crédits suivants au virement dans l'exercice en cours :

De requérir de la trésorerie le virement au poste budgétaire 59 15100 000 ;

Virement à 02 92210 000	23 225 \$	
Virement de 59 15100 000, remboursement fonds de roulement		23 225 \$

**10.1 FIN DU PROJET DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU SANITAIRE DU CHEMIN FAVREAU**

D'autoriser le virement des crédits suivants au virement dans l'exercice en cours :

De requérir de la trésorerie le virement au poste budgétaire 23 05021 722 ;

Virement à 59 11000 000, surplus	25 000 \$	
Virement de 03 51030 000, surplus affecté		25 000 \$

VOTE POUR : 5      CONTRE : 0      ADOPTÉ

**14.5. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER AU 31 JUILLET ET LES PRÉVISIONS DE LA FIN D'ANNÉE 2018**

Le rapport est déposé.

**15. Varia et période de questions**

2018 09 213

**15.1. RESSOURCES HUMAINES : SYSTÈME D'APPRÉCIATION ANNUEL**

**ATTENDU** que les membres du conseil renoncent à la documentation disponible 72 heures avant la prise de décision ;

**ATTENDU** que les membres du conseil se sont rencontrés pour discuter des ressources humaines sans le directeur général ;

**ATTENDU** que les membres du conseil désirent rencontrer les employés pour faire un bilan avec eux :

**ATTENDU** que le conseil désire mettre en place un système d'appréciation des employés;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le comité ressource humaine mette en place un système d'appréciation annuelle avec les employés;

**QUE** le comité ressource humaine produise la documentation nécessaire au bon fonctionnement de ce système d'appréciation ;

**QUE** le directeur général soit responsable de faire le suivi du système d'appréciation avec les employés et qu'il fasse un rapport de rendement des employés au comité des ressources humaines une fois par année et/ou au besoin.

**QUE** le comité ressource humaine convoque une fois par année le directeur général afin de faire un suivi du système d'appréciation mise en place et qu'une fois par année et au besoin ce comité dépose un rapport d'appréciation du directeur général au conseil municipal en séance de travail ;

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

#### 15.2. VIDANGES DES CITOYENS DU CHEMIN TREMBLAY

Informé le transporteur Stanley et Taylor;  
Monsieur Norris Patterson, informe les citoyens du chemin Tremblay, d'apporter leurs bacs au garage municipal pour la cueillette du 10 et 13 septembre 2018

2018 09 214

#### 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Émilie Groleau ;  
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

**DE** procéder à la levée de l'assemblée, il est 22 h.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Réjean Fautoux

Directeur général et secrétaire-trésorier